

ANNEXE 2

**CANDIDATURE À UN SERVICE D'ENSEIGNEMENT
DANS UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
DU PREMIER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

À REMETTRE LE 1^{ER} AVRIL 2022
Dernier délai, dans chaque établissement
où vous sollicitez une nomination

NOM, Prénom du candidat :

N° du service demandé :

Dénomination de l'établissement :

N° R.N. E. de l'établissement :

Fait à, le

(signature du maître, candidat)

CADRE RÉSERVÉ AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Cachet de l'établissement

Date et signature du chef d'établissement

A, le

ÉTAT CIVIL : M MME MLLE

NOM :Prénom :

NOM de Jeune fille :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse et numéro de téléphone :

Numéro INSEE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**SITUATION DU MAITRE au 01/09/2022
(à renseigner obligatoirement)**

- 1) Maîtres titulaires d'un contrat définitif dont le service a été réduit ou supprimé
- 2) Maîtres titulaires d'un contrat définitif candidats à une mutation.
- 3) Lauréats des concours externes ayant validé leur année de formation.
- 4) Lauréats des concours internes ayant validé leur année de stage.
- 5) Bénéficiaires d'une mesure de résorption de l'emploi précaire ayant validé leur année

**SITUATION ADMINISTRATIVE au
01/09/2021**

(à renseigner obligatoirement)

- Agrément définitif
- Agrément définitif avec une affectation à titre provisoire 2021-2022
- Agrément provisoire
- Contrat définitif
- Contrat définitif avec une affectation à titre provisoire 2021-2022
- Contrat provisoire

Etablissement d'affectation en 2021/2022 :

SERVICES PRÉCÉDENTS (préciser la ville)	Période		DURÉE
	du	au	
A - Dans l'enseignement privé :			
B - Enseignement à l'étranger (préciser « coopération » ou « contrat local »)			
C - Dans l'enseignement public :			
Total :			

PIÈCES à JOINDRE uniquement pour les maîtres souhaitant intégrer

l'Académie d'Aix-Marseille

Attestation d'ancienneté générale de service au 01/09/2021 ; copie AGS I-Professionnel ou fiche de synthèse AGAPE établie par la direction académique ou le rectorat d'origine
Copie des différents documents administratifs relatifs à votre carrière (contrats, arrêtés,...)
Copies des diplômes ; Copie de la Carte Nationale d'identité.